



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2022-06-09

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fassett tenue au 19 rue Gendron, le 8 juin 2022 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau Marcel Lavergne Claude Joubert
 Lyne Gagnon Sébastien Tremblay Jean-Yves Pagé

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Clermont

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Inspecteur municipal
 - 6.3 Directeur des incendies
 - 6.4 Du maire
 - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 12180 à 12222 au montant de 40 986.06 \$ et les prélèvements numéro 2866 à 2884 au montant de 13 294.68 \$ et des salaires payés pour un montant de 14 853.23 \$.
 - 7.2 En juin des salaires payés pour le mois de mai pour un montant de 9 524.62 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
 - 7.3 Adoption des activités de fonctionnement.
 - 7.4 Adoption des écritures au journal général.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
- 10- **Avis de motion**
- 11- **Résolutions**
 - 11.1 Demande d'autorisation de passage – Tour CIBC Charles Bruneau ;
 - 11.2 Salaire pompier sans formation ;
 - 11.3 Amendement de la résolution 2022-04-104 concernant le règlement SSI 2021-001 ;
 - 11.4 Quittance – Chemin de fer Gatineau-Québec ;
 - 11.5 Budget Fête de la Famille 2022 ;
 - 11.6 Adoption du compte de dépenses du maire – 100.00\$;
 - 11.7 Budget – Activité persévérance scolaire 2022 ;
- 12- **Varia ;**
- 13- **Questions posées par les membres ;**
- 14- **Levée de l'assemblée ;**
- 1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**



L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 h 34.

2- APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE

Messieurs les conseillers Gabriel Rousseau, Marcel Lavergne, Claude Joubert, Sébastien Tremblay et Jean-Yves Pagé sont présents. Madame la conseillère Lyne Gagnon est également présente. Monsieur le maire François Clermont préside l'assemblée.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-06-132

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

3- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2022

2022-06-133

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

5- PAROLE À L'ASSISTANCE

Lors de l'assemblée, Madame Françoise Giroux de même que Madame Manon Cyr se sont adressées à l'assemblée. Ces dernières ont annoncé que conjointement, les organisations de feu le Cercle des Fermières de Fassett et le club de l'Âge d'Or ont fait l'acquisition d'un défibrillateur qui sera disponible à l'hôtel de ville. Lors de la fermeture du Cercle des Fermières, des sommes résiduelles étaient existantes. De plus, suite à la vente de certains biens, un montant de plus de 1000\$ étaient disponibles. L'intention du Cercle des fermières était d'acquérir un défibrillateur. Comme le tout coûte plus de 1700,00\$ le Club de l'Âge d'Or a également endossé le projet et a déboursé la somme manquante. Une lettre explicative à cet effet a été déposée au conseil par Madame Giroux. Le maire et le conseil ont tenu à remercier le Cercle des Fermières ainsi que le Club de l'Âge d'Or pour l'apport inestimable qu'ils ont fait par leur donation. De plus, le conseil s'engage à fournir un boîtier sécurisé pour l'installation du défibrillateur, et à assister à une formation afin d'assurer une utilisation adéquate de l'équipement. Un grand MERCI!

Un citoyen présent relance la proposition d'installer des dos d'âne sur la rue Lalonde, afin de sécuriser les abords du parc municipal. De plus, une demande concernant la possibilité de faire l'installation de passage de piétons a été soulevée. Le maire à confirmer pour les passages de piétons, le conseil avait déjà envisagé certains secteurs où ces derniers seraient profitables. Toutefois, une demande à cet effet devra être déposée par le conseil auprès du MTQ, puisque toutes les traverses envisagées sont situées aux abords de la 148.

Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé signifie que la municipalité a fait l'acquisition conjointe avec la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours d'un indicateur de vitesse. Ce dernier pourrait être installés dans le secteur de la rue Lalonde et ainsi sensibiliser la population aux excès de vitesse dans ce secteur.



De plus, une citoyenne signifie que certaines personnes de son voisinage n'ont toujours pas entretenu leurs terrains, et qu'une situation de hautes herbes s'installe près de sa propriété. La directrice informe la citoyenne que le dossier a déjà été transféré au département de l'urbanisme et que des actions sont en cours.

6.1 Officier municipal en urbanisme

Déposé pour appréciation auprès du conseil.

6.2 Inspecteur municipal

Déposé pour appréciation auprès du conseil.

6.3 Directeur des incendies

Déposé pour appréciation auprès du conseil.

6.4 Rapport du maire

Monsieur le maire confirme que le projet initié par le conseil qui veut promouvoir la persévérance scolaire va bon train. Le conseiller, monsieur Sébastien Tremblay nous entretiendra sur le dossier.

Lors de la tempête du 21 mai dernier, la municipalité et plusieurs citoyens ont été durement touchés par les vents violents. En plus du clocher de l'Église, plusieurs arbres ont été endommagés, des toitures ont été abimées, et la perte du réseau électrique a touché plusieurs familles et ce, pendant plusieurs jours. Malgré tout, un sentiment de solidarité et d'entraide ont été ressentis parmi la population de Fassett. Les pompiers ont effectué des tournées pour constater les différentes situations d'urgence, le maire a également sillonné les rues durant la fin de semaine. Un post mortem de l'événement porte le conseil à réfléchir sur le développement d'un comité de vigilance qui serait composé de citoyens volontaires et qui aurait le mandat d'intervenir auprès de citoyens plus esseulés ou nécessiteux.

De plus, le conseil s'est réuni afin d'élaborer sa planification stratégique pour le 4 ou 5 prochaines années. Des enjeux ont été défini par le conseil et ceux-ci sont au cœur des visions communes et partagées par le conseil.

La gestion des matières résiduelles est également une priorité et une obligation gouvernementale. Nous devons réduire notre empreinte écologique et minimiser nos déchets ultimes. Lors de la planification stratégique, l'enjeu a été clairement identifié comme priorité 2022.

Jean-Yves Pagé

Monsieur Pagé mentionne que suite aux événements du 21 mai dernier. Notre plan de sécurité civile en cas d'urgence sera revu afin de le mettre à jour et de planifier à bien palier aux différentes situations que la municipalité pourrait être confronté lors de prochain sinistre, dont des pannes électriques de longue durée.

Également, un dépôt de notre avancement du Programme de gestion des matières résiduelles, communément appelé le PGMR a été complété et sera déposé à la MRC de Papineau pour mettre à jour notre progression dans le dossier.

Sébastien Tremblay

Monsieur Tremblay fait le point sur le projet de persévérance scolaire initié par le conseil municipal. Le 29 juin prochain, une soirée de type Méritas aura lieu afin de souligner la persévérance scolaire de nos étudiants de Fassett, et ce dans tous les niveaux scolaires. Une invitation à s'inscrire se fera sous peu. Une communauté qui endosse la persévérance scolaire et l'éducation de se relève se garanti une génération forte et qui saura relever avec brio les défis que la société leur imposera.

Marcel Lavergne

Un rappel que la Fête de la Famille édition 2022 se tiendra le 20 août prochain au parc municipal. Le comité des loisirs travaille intensément sur le projet afin de permettre aux petits et grands de profiter de l'événement !

7.1 **APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 12180 à 1222 AU MONTANT DE 40 986.06 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS**



NUMÉRO 2866 À 2884 AU MONTANT DE 13 294.68 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 14 853.23 \$

2022-06-134

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SBASTIEN TREMBLAY

ET RÉSOLU :

QUE les dépenses avec les chèques numéro 12180 à 12222 au montant de 40 986.06 \$ et les prélèvements numéro 2866 à 2884 au montant de 13 294.68 \$ et des salaires payés pour un montant de 14 853.23 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fasset (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 EN JUIN DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE MAI POUR UN MONTANT DE 9 524.62 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS

2022-06-135

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE
ET RÉSOLU :

QUE les salaires payés pour le mois juin au montant de 9 524.62 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fasset (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

REPORTÉ.

7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

REPORTÉ.

11.1 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU

2022-06-136

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage pour le 7 juillet prochain, dans le cadre du tour BIBC Charles Bruneau ;

CONSIDÉRANT le conseil municipal souhaite endosser la cause et faciliter ainsi le passage des cyclistes au sein de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RESOLU

QUE le conseil confirme à l'organisation du tour cycliste CIBC Charles Bruneau son autorisation de passage lors de la journée du 7 juillet prochain. De plus le conseil



municipal tient à féliciter l'organisation pour la mise en place de leur activité visant la collecte de fonds et leur souhaite bon succès

Adoptée à l'unanimité.

11.2 SALAIRE DES POMPIERS SANS FORMATION

2022-06-137

CONSIDÉRANT le but du conseil municipal est de s'assurer de fournir un service incendie de grande qualité à sa population ;

CONSIDÉRANT que pour se faire, le recrutement est le défi à relever afin de maintenir une brigade répondant au besoin en ressource humaine ;

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de pompier sans formation, le salaire horaire doit être établi ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YES PAGÉ

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal confirme le salaire horaire de 18,00\$ pour tout pompier en processus de formation visant l'atteinte de la certification pompier niveau 1.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

11.3 AMENDEMENT / ABROGATION RÉSOLUTION 2022-04-104 CONCERNANT LE RÈGLEMENT SSI 2021-001

2022-06-138

CONSIDÉRANT que suite à la révision du projet de règlement SSI 2021-01 déposé pour adoption par la MRC de Papineau, le conseil a quelques questions qu'il espère valider avant de finaliser l'adoption dudit règlement ;

CONSIDÉRANT que la direction générale a entrepris des démarches afin de valider les points en question ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

QUE le conseil abroge la résolution 2022-04-104 qui adoptait ledit règlement 2021-001. Le conseil tien à valider son questionnement avant d'adopter un règlement qui ne répondrait pas aux attentes municipales, et sans savoir quel serait l'engagement de la municipalité envers ledit règlement.

Le conseil demande à la direction générale de faire les démarches nécessaires afin de valider le tout.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 QUITTANCE CHEMIN DE FER GATINEAU-QUÉBEC - DÉNEIGEMENT

2022-06-139



CONSIDÉRANT qu'un litige perdure depuis plusieurs années quant à la responsabilité financière du déneigement du chemin de fer par la municipalité de Fassett ;

CONSIDÉRANT que suite à plusieurs rencontres avec les dirigeants de Chemin de fer Gatineau-Québec, leur service financier et le MTQ ;

CONSIDÉRANT que face aux explications qui ont été données, le conseil municipal considère qu'il y a lieu de négocier un règlement entre chemin de fer Gatineau-Québec et la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le maire et la directrice générale ont reçu le mandat de négocier ledit règlement, selon les prémices établis avec le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal confirme que le maire et la directrice générale ont le mandat d'arriver à un règlement financier n'excédant pas 10 000.00\$.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

11.5 BUDGET FÊTE DE LA FAMILLE 2022

2022-06-140

CONSIDÉRANT que le comité citoyens loisirs veut organiser une Fête de la Famille en août prochain ;

CONSIDÉRANT que pour se faire, afin de réserver les différentes activités, un budget municipal doit être confirmé ;

CONSIDÉRANT que le conseil estime que la Fête de la Famille rejoint l'ensemble de la population et est une activité de rassemblement qui est privilégiée par les citoyens de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RÉSOLU

QUE le conseil confirme qu'une somme de 2000.00\$ sera allouée pour les fins de l'activité de la Fête de la Famille pour 2022. Si des sommes supplémentaires étaient nécessaires, les argents seront puisés à partir du compte des fonds réservés aux loisirs.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fond d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.6 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DU MAIRE – MONTANT DE 100.00\$

2022-06-141

CONSIDÉRANT que lors de la tempête de mai dernier, le maire a effectué régulièrement des tournées au sein de la municipalité afin de porter assistance aux citoyens nécessiteux ;



CONSIDÉRANT que par le fait même, le camion municipal a dû être ravitaillé en essence ;

CONSIDÉRANT que lors de cette fin de semaine, à cause des pannes électriques, plusieurs systèmes de paiements informatisés étaient hors d'usage ;

EN COSNÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal remercie le maire d'avoir avancé les argents nécessaires au ravitaillement du camion municipal, et autorise le remboursement de la somme de 100.00\$ du compte de dépenses du maire. ;

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.7 BUDGET – ACTIVITÉ PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2022

2022-06-142

CONSIDÉRANT que le conseil municipal organise une soirée reconnaissance de type Méritas soulignant la persévérance scolaire le 29 juin prochain ;

CONSIDÉRANT que pour tenir une activité sociale réussie, la participation de différents commanditaires sera nécessaire au succès de l'événement ;

CONSIDÉRANT que certains commanditaires se sont déjà manifestés, dont le conseil municipal de façon personnelle ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut également endosser la cause au nom de la municipalité ;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RESOLU

QUE le conseil autorise une somme de 500\$ du budget loisirs afin de créer un événement qui saura souligner la persévérance scolaire chez nos jeunes.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-06-143

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT ET RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée À 20 h 23

Adoptée à l'unanimité.

.....
François Clermont
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et greffière-trésorière